

Les 3 C FORMULAIRE D'ADHÉSION ANNÉE 2026

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____

TEL _____ Mail _____

Adresse _____ CP _____ VILLE _____

Personne(s) de la même famille susceptible de conduire le chien

(Et couverte par la RC de l'adhérent)

1 – Nom du chien _____ Race _____ Sexe M F
 Identification _____ L.O.F. _____ Naissance _____ Stérilisation OUI NON

2 – Nom du chien _____ Race _____ Sexe M F
 Identification _____ L.O.F. _____ Naissance _____ Stérilisation OUI NON

MONTANT DE LA COTISATION 2026 : (payable à la date d'adhésion)

Tarifs		Janv. à Déc.	Févr. à Déc.	Mars à Déc.	Avril à Déc.	Mai à Déc.	Juin à Déc.	Juill. Aout	Sept. à Déc.	Oct. à Déc.	Nov. à Déc.	Déc.
Cours	Cotisation 1 ^{ière} Année	120€	110€	100€	90€	80€	70€		60€	50€	40€	30€
	Renouvellement	80 € pour l'année en cours										
	Tarif réduit (*)	90€	83€	76€	69€	62€	55€		48€	41€	34€	27€
Chien suppl.	Plein tarif	10€ pour l'année en cours										
	Tarif réduit (*)	7€ pour l'année en cours										

(*) Réservé aux personnes au RSA ou ayant adopté un chien en refuge - valable uniquement la première année sur justificatifs.

Ces tarifs **INCLUENT** l'adhésion annuelle à notre association de 20 €. (Payable pour l'année en cours par tout membre admis avant le 1^{er} octobre. A partir du 1^{er} octobre cette cotisation annuelle sera comptée pour l'année suivante).

RÈGLEMENT : ☐ ESPÈCES ☐ 1 CHÈQUE de _____ €
☐ _____ CHÈQUES de _____ € (si paiement en plusieurs fois).

Je soussigné(e) _____ déclare avoir reçu un exemplaire du protocole d'utilisation du terrain, local et installations de l'association Cintegabelle Club Canin et m'engage à les respecter.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts visibles dans le local du club et sur le site internet. Je certifie sur l'honneur n'avoir jamais été condamné pour sévices et/ou mauvais traitements aux animaux.

☐ J'autorise OU ☐ Je n'autorise pas la diffusion des photographies et vidéos, sur le site internet et la page Facebook du Club, prises pendant les séances d'éducation et les activités cynophiles. Barrer la mention inutile.

Fait à Cintegabelle, le _____

Le Président,

Cachet du Club

Le Membre
(Précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Je soussigné(e), Mme, Mr _____ acceptant les risques pour moi-même, un membre de ma famille ou amis ou mon enfant mineur lors d'une séance d'éducation ou lors d'un entraînement, dans l'enceinte de l'Association CINTEGABELLE CLUB CANIN, je dégage en conséquence le Club Canin et ses représentants de toute responsabilité, en cas d'accident de quelque nature qu'il soit et renonce à toute forme de recours contre le Club Canin.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur, des statuts et du protocole d'utilisation du terrain, local et installations de l'Association relatifs au fonctionnement et règles de CINTEGABELLE CLUB CANIN et aux consignes de sécurité. Je m'engage à en respecter toutes les prescriptions ainsi que toutes les règles de sécurité afférentes.

Fait à Cintegabelle, le _____
(Mention manuscrite « Lu et Approuvé »)

Signature :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) ou nous soussignons _____

Adresse : _____

N° téléphone : _____

Ayant autorité parentale sur l'enfant mineur : Nom _____ Prénom _____

Date de naissance : / /

L'autorise à conduire le chien : Nom _____ Race _____

Date de naissance : / / Identification _____

Durant les cours d'éducation, les manifestations ou démonstrations de l'Association Cintegabelle Club Canin.

Si l'enfant est présent sur les terrains du club, manifestations, démonstrations, c'est avec l'accord, sous la responsabilité et la surveillance exclusives de son tuteur légal.

Fait à Cintegabelle, le _____

Signature(s) :

PROTOCOLE D'UTILISATION DU TERRAIN, LOCAL ET INSTALLATIONS
DE L'ASSOCIATION CINTEGABELLE CLUB CANIN

Établi le 27 juillet 2015, ce protocole s'applique à toutes personnes faisant partie de l'association.

Révisé le 14 janvier 2018 suite décisions de l'Assemblée générale du 13 janvier 2018.

Révisé le 12 janvier 2019 en vue de l'Assemblée générale du 19 janvier 2019.

LE CLUB

L'éducation sociale et familiale, l'agility, le hooper ainsi que toute discipline agréée par la Société Centrale Canine sont pratiquées dans l'enceinte du club, en fonction des demandes des adhérents, à l'exclusion des disciplines incluant du mordant.

Les éducateurs ainsi que toute autre personne ayant une responsabilité au club sont bénévoles.

Ils agissent gratuitement et ne perçoivent aucune rétribution. Ils sont membres de l'association et à ce titre s'acquittent de leur cotisation annuelle. Ils peuvent demander le remboursement effectif, pour leur montant réel et justifié, des dépenses engagées personnellement pour la formation aux activités du club, l'administration et l'entretien du club, les frais kilométriques suivant le barème établi pour l'État.

Toute demande de remboursement devra être au préalable avalisée par le Comité.

La cotisation couvre les frais d'infrastructure, de matériel, de fonctionnement du club etc...

Les montants actualisés des cotisations sont affichés au club et mentionnés sur le formulaire d'adhésion.

LES ADHÉSIONS

Toute nouvelle adhésion nécessitera un dossier d'inscription dûment complété et signé comprenant les documents suivants :

- Formulaire d'adhésion signé,
- Règlement de la cotisation et du forfait cours (possibilité de payer en plusieurs fois),
- Décharge de responsabilité,
- Autorisation parentale pour les adhérents mineurs,
- Protocole d'utilisation des terrains signé,
- Copie de la carte d'identification pour chaque chien inscrit au club,
- Copie du carnet de vaccination à jour pour chaque chien inscrit au club,
- Pour les chiens non catégorisés,
 - o Attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant la période d'adhésion au club,
- Pour les chiens catégorisés :
 - o Copie de la déclaration en mairie (permis de détention),
 - o Copie de la carte d'identité du propriétaire et du conducteur si différent,
 - o Attestation d'assurance de responsabilité civile spécifique pour les dommages susceptibles d'être causés par l'animal couvrant la période d'adhésion au club,
 - o Copie du passeport (vaccin rabique à jour + Numéro du permis de détention).

L'adhésion annuelle ouvre droit à toutes les activités du club sous réserve de l'accord des éducateurs.

FONCTIONNEMENT DU CLUB

Les horaires d'ouverture sont affichés au club et disponibles sur le site web.

En dehors des heures d'ouverture, seuls les membres du comité et les éducateurs sont admis dans l'enceinte du club.

L'accès aux terrains et notamment, la mise en liberté de chiens au sein des parcs, est soumise à l'autorisation des moniteurs.

Les enfants mineurs ne sont admis dans l'enceinte du club qu'en présence d'un adulte responsable.

Dans l'enceinte du club, les chiens sont obligatoirement tenus en laisse et muselés pour les chiens catégorisés. Ils restent sous la responsabilité et la surveillance de leur maître.

Le port de la muselière pourra être imposé par l'éducateur à tout chien dont le comportement le nécessiterait. L'accès au club n'est pas autorisé aux chiennes pendant la période de chaleur.

Les chiens présentant les symptômes d'une maladie infectieuse ou suivant un traitement pour une maladie infectieuse ne sont pas admis dans l'enceinte du club.

La police d'assurance du club couvre exclusivement les dégâts occasionnés aux biens du club ainsi que les dégâts corporels occasionnés par les chiens que pourraient subir les moniteurs. En aucun cas la police du club ne couvre les dégâts et les blessures survenant entre et occasionnés par les chiens des adhérents. La plus grande prudence est demandée à chacun à l'intérieur du terrain, et sur les abords immédiats du club.

Les personnes accompagnant les adhérents sont admises sur les abords du terrain d'entraînement sous leur propre et entière responsabilité et à condition de ne pas gêner le déroulement des cours.

Un seul adhérent par chien est autorisé sur le terrain d'entraînement.

Les membres du club sont invités à participer à l'organisation des concours et démonstrations organisés par le club et à aider lors des travaux d'entretien du terrain et des obstacles.

Les déjections canines doivent être systématiquement ramassées dans l'enceinte et aux abords proches du club. En cas d'oubli, le club pourra vous fournir des poches à déjection.

Il est recommandé d'arriver 20 mn avant les cours pour détendre vos chiens le long de l'Ariège. Se présenter dans l'enceinte du Club moins de 5 mn avant le cours afin d'éviter que les chiens ne montent en excitation en attendant le cours. Chaque adhérent doit signer la feuille de présence hebdomadaire mise à disposition dès leur arrivée au club.

Les horaires sont IMPÉRATIFS. En cas de retard, les éducateurs se réservent le droit de refuser l'accès au terrain d'entraînement.

Toute brutalité envers un humain ou un chien (inclus son propre chien) est interdite. Le port du collier à pointe ou étrangleur est interdit.

Il est interdit de fumer et de téléphoner sur les terrains lors des entraînements.

En cas d'absences prolongées, (5 cours consécutifs), l'adhérent s'engage à en avertir un représentant du club par tout moyen. Sans quoi le comité s'autorise à résilier son adhésion sans contrepartie financière.

Une séance d'éducation sera offerte à tout nouveau venu avant l'adhésion définitive.

Le club se réserve le droit de ne pas renouveler une adhésion dans le cas où le chien n'a pas fait de progrès durant l'année passée au club. Effectivement, si le chien ne progresse pas au sein du club, c'est que la structure n'est pas adaptée à son cas.

Matériel nécessaire :

- Harnais (préféré) ou collier plat
- Pour les cours, laisse en tissu ou en cuir de 1 à 2 mètres (pas de laisse en chaîne ni de laisse à enrouleur)
- Pour les balades, longe de 10m
- Friandises récompenses
- Jouet
- Sacs à crottes

Le non-respect du présent protocole pourra entraîner des sanctions décidées par le comité conformément aux statuts et règlement intérieur du club.

L'adhérent(e),

Nom :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »